



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Expérimentation toulousaine de soins musicaux

Question écrite n° 13677

Texte de la question

M. Hadrien Clouet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'absence de financement pérenne des expérimentations de soins musicaux non médicamenteux (donc distincts de la musicothérapie), dont Toulouse est pionnière. Depuis 2023, l'Orchestre national du Capitole de Toulouse a en effet engagé un partenariat avec différents établissements de santé psychiatrique occitans - les hôpitaux de jour du CHU et du centre Gérard Marchant, le centre post-cure de l'association Route nouvelle, la clinique d'Aufréry ainsi que le centre support de Toulouse en réhabilitation psychosociale, au croisement des communautés de soignants de la région toulousaine et de l'ouest du Tarn. Intitulé « Résonance(s) », ce programme d'écoute immersive permet à des patients hospitalisés pour un large faisceau de pathologies (troubles de la personnalité, schizophrénie, bipolarité, dépression) d'assister aux répétitions de l'orchestre. Par groupe de vingt ou trente, ces patients ont ainsi accès aux coulisses de la musique classique, avec des musiciens en tenue de ville ordinaire, puis disposent d'un temps d'échange avec eux après la répétition. Les bénéfices de cette approche psychosociale et non médicamenteuse sont multiples. Inscrite dans les feuilles de route du ministère de la santé en matière de réhabilitation psychosociale, elle contribue aux soins des patients, qui trouvent un nouveau langage émotionnel par la musique, sociabilisent avec d'autres malades pour casser l'isolement, accèdent à une sortie sécurisée sans jugement social et réhabilitent leur propre image. Elle aide les soignants, qui déplacent le cadre des interactions et étudient les apports médicaux de la musique. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a conclu en 2019, à partir de plus de 3 000 publications mondiales, aux effets bénéfiques de l'art sur la santé tant physique que mentale. D'ailleurs, des associations comme Musique et santé promeuvent déjà, à l'inverse, les musiques vivantes à l'intérieur des établissements de soins. De même, nombre de pays voisins adoptent cette orientation. Au Royaume-Uni, où le musicothérapeute représente une profession réglementée dans le *National Health Service*, l'initiative *Music in Mind* apporte la musicothérapie créative en EHPAD et structure communautaire. En Belgique, des orchestres ont coopéré avec les hôpitaux publics dans le projet « Musicalopital », retransmettant des concerts de musique classique en direct dans les chambres. On le voit, l'intuition est partagée : mais peu de projets sont aussi aboutis que Résonance(s). C'est pourquoi celui-ci se développe dans tout le pays. Après l'orchestre du Capitole, les philharmonies de Paris, Rouen et Limoges ont rejoint la dynamique début 2026. À la rentrée de septembre, ce sont les ensembles de Metz, Caen, Bordeaux et Radio France qui envisagent de s'y joindre. Face à ce succès plébiscité de toute part, M. le député interroge Mme la ministre sur l'opportunité de créer un fonds national dédié à l'écoute immersive des malades dans le cadre du dispositif de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018 sur les expérimentations innovantes en santé, en éventuelle coopération interministérielle avec le ministère de la culture (dans le cadre du programme Culture à l'hôpital, par exemple), ainsi qu'une évaluation scientifique nationale par INSERM. Celui-ci financerait de telles rencontres auprès de l'ensemble des orchestres volontaires, assurant ainsi la santé des patients et produisant des connaissances précieuses en matière de neurosciences. Il garantirait ainsi la pérennité du projet en lui attribuant une ligne budgétaire pour les années à venir. Celle-ci est susceptible même de réduire certaines dépenses de sécurité sociale dans une logique de prévention ou de réduction des prises médicamenteuses. Un tel projet concourt aux patients vivant avec des troubles mentaux l'accès à des soins dans une trajectoire de rétablissement, en considérant leurs choix pour de nouveaux outils thérapeutiques complémentaires, qui s'ajoutent à l'offre de soins déjà présente dans les établissements sanitaires. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13677

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#), page 2320